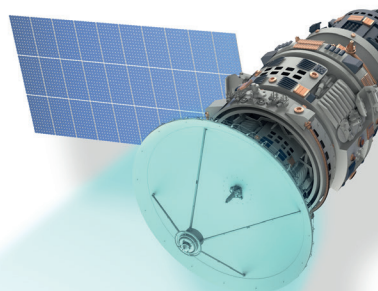


DESHERBAGE CEREALES AVEC DU PROSULFOCARBE

Avec Quali'Cible
ne passez pas à côté
d'une DSPPR, des
cultures non-cibles,
d'un point d'eau...



Cette nouvelle version de QUALI'CIBLE combine l'imagerie satellite et l'intelligence artificielle pour encore mieux connaître l'environnement de vos parcelles. Vous disposez d'une information réglementaire à jour et spécifique à vos parcelles, pour un désherbage serein de vos céréales d'hiver avec du PROSULFOCARBE.

syngenta®

Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832. Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

Prosulfocarbe : Sensibilisation cutanée, catégorie 1, Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4, Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2. **Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.**

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.